

Le Maire lit à l'assemblée une lettre datée du 1er décembre 1973 émanant de Monsieur MANGEOT de THIBALLIER, gérant de la SA REALISATIONS IMMOBILIERES LORRAINES 95, rue St Georges à NANCY, au sujet de l'implantation de la Ste VACU FRANCE sur la zone industrielle de LUDRES et dont le permis de construire (dossier n° 78 259) est déposé auprès des Services Départementaux de l'Equipement.

Il est demandé :

- 1°) la cession d'une parcelle de terrain appartenant à la Commune de LUDRES pour réaliser la voie d'accès aux bâtiments,
- 2°) que Monsieur l'Ingénieur des Ponts & Chaussées chargé de la Commune de LUDRES, prenne contact avec le demandeur pour examiner un descriptif des travaux,
- 3°) l'engagement de la Commune de LUDRES sous réserve de l'accord précité des Ponts & Chaussées, d'incorporer dans le domaine communal les voiries et les réseaux réalisés par le pétitionnaire ainsi que l'éclairage public, dès réception.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- la cession de la parcelle nécessaire pour réaliser la voie d'accès est autorisée. Cependant, afin de pouvoir constituer le dossier, le demandeur devra faire établir à ses frais un document d'arpentage par géomètre expert,
- le descriptif des travaux de voirie à effectuer devra, avant exécution des travaux, être soumis à l'avis de Monsieur l'Ingénieur des Ponts & Chaussées, chargé de la surveillance,
- s'engage à incorporer dans le domaine communal les voiries et les réseaux réalisés par le pétitionnaire, ainsi que l'éclairage public, sous réserve de l'accord des Ponts & Chaussées et après réception définitive.

